

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2020/n°39/7.1/27-07/6

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	28

Date de la convocation : 20-07-2020  
Date de l'affichage : 21-07-2020

**SEANCE DU 27 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Régis VIANET, Conseiller Municipal délégué aux Finances.

**PRESENTS** : Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Josiane ROSIER à Régis VIANET Gilles TRAUULET à Michel LEBLANC

Maryline POUJENC à Joachim RAMS

**Secrétaire de séance** : Michèle PALLARES

**OBJET :**

**BUDGET ANNEXE CINEMA  
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**Rapporteur : J.C. Campos**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que M. Régis VIANET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que Monsieur Pierre MAUMEJEAN, s'est retiré pour laisser la présidence à Régis VIANET pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2019 qui peut se résumer comme suit :
  - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018) : **29 134.32 €**
    - Fonctionnement : + **27 080.19 €**
    - Investissement : + **2 054.13 €**
  - Part affectée à l'investissement : **26 080.19 €**
  - Résultat de l'exercice 2019 : + **37 677.09 €**
    - Fonctionnement : + **12 895.03 €**
    - Investissement : **24 782.06 €**
  - Résultat de clôture de l'exercice 2019 : + **40 731.22 €**
    - Fonctionnement : + **13 895.03 €**
    - Investissement : + **26 836.19 €**

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits porté à titre budgétaire aux différents compte.

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal**, après débat et à la l'unanimité :

- adopte le Compte Administratif 2019 Budget annexe Cinéma



Le Maire,  
Pierre Maumejean

